

octobre 2018

Ensemble

élections professionnelles

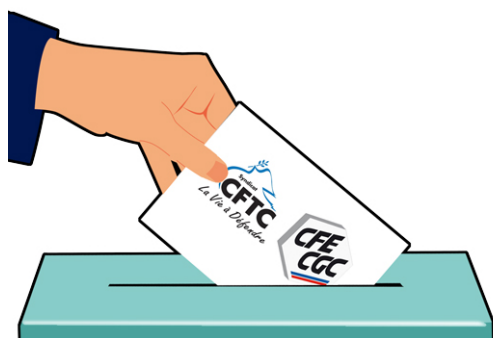


Je vote !

***le 6 décembre, vous êtes appelés (es)
à élire vos représentants dans les
organismes paritaires de notre
administration en vous rendant dans
l'un des 19 bureaux de vote de la ville !***

- la CAP : (pour les titulaires) Commission Administrative Paritaire (par catégories : A, B et C)
- le CT : le Comité Technique pour tous
- la CCP : pour les contractuels seulement (par catégories : A, B et C)

Pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer jusqu'au bureau de vote (maladie, nécessité de service, etc.) vous pouvez (et vous devez !) voter par correspondance



**ne ratez pas
l'occasion de
désigner ceux qui
vous défendront
pendant 4 ans !**



ensemblecftccgcvgdm@gmail.com

le vote par correspondance

comment ça marche ?

Peuvent être admis à voter par correspondance

Les agents qui n'exercent pas leurs fonctions au siège du bureau de vote et notamment lorsque le temps nécessaire pour se rendre du lieu de travail au bureau de vote excède une durée raisonnable. En résumé : si vous êtes trop loin du bureau de vote et que vous n'avez pas le temps d'y aller.

Les agents qui sont empêchés en raison des nécessités de service de se rendre au bureau de vote le jour du scrutin. Par exemple les comptables en pleine liquidation.

Il appartient à vos directions et services de dresser la liste des agents autorisés à voter par correspondance, à la DGARH avant le **19 octobre 2018**.

Pour voter par correspondance, vous devez donc obligatoirement remplir le document prévu à cet effet et le remettre à votre hiérarchie qui le fera suivre à la DGARH au plus tard le 19 octobre 2018.

Vous recevrez le matériel de vote (bulletins, enveloppes, etc.) au plus tard le lundi 26 novembre 2018.

Un électeur admis à voter par correspondance ne pourra pas voter directement à l'urne le jour du scrutin.

Pour plus de détails pratiques sur les élections professionnelles, nous vous conseillons de consulter la note n°18-23 disponible sur la page e-media de la DGARH que nous mettons également en ligne sur notre site : ensemblecftccgcvgdm@gmail.com pour ceux qui malheureusement ne disposent pas d'un accès à l'intranet Ville.

**LE CHANGEMENT VOUS APPARTIENT !
PRENEZ VOTRE AVENIR EN MAIN !
CHOISISSEZ LE BON BULLETIN !
NE SUBISSEZ PLUS LA FATALITE !
DONNEZ-NOUS LES MOYENS DE NOTRE ACTION !**

**le 6 décembre,
votez CFTC CFE-CGC**